

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 13. Mai 1992

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 13 mai 1992

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

91.3388

Postulat Tschopp

Zielrichtung eines allfälligen dringlichen Bundesbeschlusses zur Ankurbelung der Wirtschaft
Orientation d'un éventuel arrêté d'urgence de relance économique

Wortlaut des Postulates vom 2. Dezember 1991

Die konjunkturelle Lage hat sich sowohl im Bereich der OECD – mit Ausnahme der Bundesrepublik Deutschland – als auch in der Schweiz beträchtlich verschlechtert. Die Währungspolitik hat offensichtlich ihre Wirkung verloren. Die öffentlichen Haushalte verzeichnen Rekorddefizite in der Höhe von rund 6 Milliarden Franken. Und man ist sich darüber einig, dass sich diese Entwicklung bis 1993 noch verstärken wird.

Es ist kaum möglich und vermutlich auch nicht wünschenswert, dass die angekündigten Defizite drastisch gekürzt werden, führte dies doch zu einer weiteren Verschlimmerung der Rezession und der Arbeitslosigkeit. Es scheint mir wahrscheinlich, dass bis zum nächsten Frühjahr Massnahmen zur Ankurbelung der Wirtschaft ergriffen werden müssen. Wird ein dringlicher Bundesbeschluss wirklich notwendig, so muss er in die gleiche Richtung zielen wie der Gesetzesentwurf über die Förderung der Anpassungsfähigkeit und einer ausgeglichenen Entwicklung der Wirtschaft (Stabilisierungsgesetz), der im Moment in der Vernehmlassung ist.

Darum beantrage ich, dass sich ein allfälliger dringlicher Konjunkturbeschluss nach den im erwähnten Gesetz enthaltenen Grundsätzen richten muss.

Texte du postulat du 2 décembre 1991

La situation conjoncturelle internationale s'est considérablement détériorée, tant au niveau de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne fédérale, qu'en Suisse.

La politique monétaire est manifestement au bout de son efficacité. Les finances publiques accumulent des déficits exceptionnels, d'un ordre de grandeur de 6 milliards de francs. On s'accorde à penser que le mouvement s'accroîtra encore d'ici 1993.

Il n'est ni possible ni probablement souhaitable de diminuer drastiquement les déficits annoncés, pour ne pas aggraver encore la récession et le chômage. Il me paraît probable qu'il va falloir prendre des mesures de relance d'ici le printemps. Si un arrêté fédéral urgent s'impose, il doit s'inspirer du projet de loi sur la stabilisation à long terme de l'évolution économique, projet actuellement en consultation.

Je demande en conséquence, que l'arrêté conjoncturel urgent qui devra, le cas échéant, être élaboré, soit articulé autour des principes retenus par le projet de loi cité.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'évolution économique mondiale, en particulier l'intégration monétaire sur un plan international, a considérablement réduit l'efficacité de la politique de la BNS. L'injection, indiquée en soi, d'importants moyens monétaires suite au krach boursier

de 1987, a eu un effet pervers non escompté. Les milliards injectés sont allés dans le crédit hypothécaire, d'où il n'était plus possible de les sortir, phénomène qui a forcé la Banque nationale, compte tenu aussi de l'introduction d'un nouveau système de clearing interbancaire, de combattre l'inflation au moyen d'une politique de taux d'intérêt élevés. Les conséquences économiques et sociales de cette approche sont évidentes et lourdes de conséquences. Quant à la politique financière des collectivités publiques, elle n'est d'aucun secours, car des déficits importants sont nécessaires pour empêcher l'effondrement du marché de l'emploi.

Il en résulte un amoindrissement de l'importance des politiques conjoncturelles traditionnelles et une réévaluation des politiques structurelles.

Les experts sollicités pour préparer une loi de stabilisation économique ont mis l'accent sur une politique d'ouverture des marchés et d'amélioration de la productivité qui vise le long terme, une politique qu'ils aimeraient voir inspirer les mesures à chaud qui doivent être prises au titre de mesure d'urgence, lorsque des perturbations graves sur les scènes du chômage ou de l'inflation se produisent.

L'auteur de cette intervention, échaudé par le débat consacré au gel des prix sanitaires et des primes des caisses-maladie et désireux de voir tirer les conclusions de cette expérience, trouve indispensable que l'on prépare, s'il s'impose, un arrêté fédéral urgent dans l'optique du travail livré par les experts.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 16. März 1992

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 16 mars 1992

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

92.3009

Postulat Duvoisin

Austausch von jungen Berufsleuten
Echanges de jeunes travailleurs

Wortlaut des Postulates vom 29. Januar 1992

Der Bundesrat wird eingeladen, mit geeigneten Massnahmen den gegenseitigen Austausch junger Berufsleute zwischen Betrieben

- der verschiedenen Sprachgebiete unseres Landes,
 - der Staaten des Europarates und der Schweiz,
 - osteuropäischer Staaten und der Schweiz,
- zu fördern und dem Nationalrat darüber zu berichten.

Texte du postulat du 29 janvier 1992

Le Conseil fédéral est invité à prendre toute mesure utile pour favoriser l'échange de jeunes travailleurs entre entreprises:

- des différentes régions linguistiques de notre pays,
- des Etats du Conseil de l'Europe et la Suisse,
- des Etats d'Europe orientale et la Suisse dans un esprit de réciprocité.

Il est invité à renseigner de Conseil national sur son action.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Béguelin, Bodenmann, Brügger Cyrill, Bundi, Carobbio, Danuser, Gross Andreas, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Rechsteiner, Ruffly, Tschäppät Alexander, Vollmer, Züger (22)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Le perfectionnement professionnel, la connaissance de langues, l'affirmation de soi sont autant d'éléments qui favorisent l'accession à un premier emploi.

Postulat Tschopp Zielrichtung eines allfälligen dringlichen Bundesbeschlusses zur Ankurbelung der Wirtschaft

Postulat Tschopp Orientation d'un éventuel arrêté d'urgence de relance économique

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	91.3388
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.06.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1217-1217
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 299

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.